

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 05 décembre 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 32 Nombre de votants : 35
Procurations : 3

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Jean – Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie – Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN , Mme Emilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, Mr François HERVIEUX, Mme Fabienne DAUPHAS. Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILLO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU , M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES.

Étaient absents : Mme Liliane LE SOURD, Mme Rachel GUIHARD, Mme Sylvaine TEXIER.

Procurations : Mme Sylvie GAIN à M. Serge LUBERT
M. Raymond HOUEIX à M. Joël TRIBALLIER
Mme Brigitte DELAUNAY à Mme Jeannine MAGREX

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2022 12 n° 14 – MOBILITES – Modification de la tarification du service de location des vélos électriques en libre service (stations vélos) à Questembert - complément à la délibération 2022 03 n°11 du 21/03/2022

Monsieur Le Vice-président en charge des mobilités, M. Lemaire, présente les éléments.

VU les actions du plan de mobilité rural,

VU la délibération 2022 03 n°11 du 21 mars 2022 portant sur la tarification du service de VAE (vélos à assistance électrique) en libre service,

Il est ainsi prévu un service avec 4 VAE sur 2 stations implantées (avec la société TTS ex Mobendi) dans le centre de Questembert et à la gare de Questembert. La maintenance et l'entretien du service sont assurés par le prestataire. La prise en charge des cycles par l'utilisateur se fera via une solution dématérialisée et une borne sur les stations.

Le service a été ouvert début août 2022.

Cependant, suite à des dégradations sur les vélos, le service a du être interrompu.

Et face à l'utilisation de comptes bancaires « bloqués » afin que ceux-ci ne puissent être débités dès la première minute d'utilisation du service, les comptes débiteurs négativement ne pouvant plus être utilisés, les usagers malveillants renouvelaient ainsi l'opération en créant de nouveaux comptes usagers à chaque usage.

Il est proposé de fixer une tarification à la création du compte usager à hauteur d'1€.

Par ailleurs, il est également proposé avec le prestataire TTS de programmer les stations pour un blocage d'utilisation nocturne (de 23h à 6h du matin).

CONSIDÉRANT la validation du plan d'action du Plan de Mobilité Rurale,

CONSIDÉRANT la délibération portant sur la tarification du service de VAE en libre service,

Sur avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (34 Pour) et une abstention, les membres du Conseil Communautaire approuvent les compléments à la tarification du service de VAE en libre service, tels que présentés ci-dessus, ainsi que les modalités d'utilisation des stations selon les éléments détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 15 décembre 2022
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

